



**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 6 octobre 2014 à 18 h 30
8420, boul. Lacordaire**

PRÉSENCES :

Monsieur Michel Bissonnet, maire d'arrondissement
Monsieur Dominic Perri, conseiller de la ville
Monsieur Domenico Moschella, conseiller de la ville
Monsieur Mario Battista, conseiller d'arrondissement
Madame Lili-Anne Tremblay, conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Gilles Rainville, directeur d'arrondissement
Me Guylaine Champoux, secrétaire d'arrondissement

CA14 13 0279

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Lili-Anne Tremblay

et résolu :

Qu'à 18 h 31, la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.01

CA14 13 0280

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Mario Battista

et résolu :

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.02



PÉRIODE DE QUESTIONS

À 18 h 32, le président d'assemblée ouvre la période de questions. Aucun citoyen n'a fait d'intervention. À 18 h 32, la période de questions est terminée.

CA14 13 0281

BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2015 DE L'ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD.

Il est proposé par Dominic Perri

appuyé par Domenico Moschella

et résolu :

De dresser et de transmettre au comité exécutif le budget de fonctionnement de l'arrondissement de Saint-Léonard pour l'exercice financier 2015. Tel que décrit au rapport détaillé joint au sommaire décisionnel numéro 1142409019, ce budget équilibré est constitué d'un montant de dépenses de 43 170 800 \$, de transferts centraux de 34 407 600 \$, de revenus de taxation locale de 6 540 000 \$, de revenus locaux de 1 729 900 \$ et d'une affectation de surplus de 493 300 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

30.01 1142409019

CA14 13 0282

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE.

Il est proposé par Mario Battista

appuyé par Dominic Perri

et résolu :

Qu'à 18 h 43, la présente séance extraordinaire du conseil d'arrondissement soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

70.01

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 novembre 2014.

Arrondissement de Saint-Léonard

Michel Bissonnet
Maire d'arrondissement

Me Guylaine Champoux
Secrétaire d'arrondissement

Le 6 octobre 2014